Vienne, 1er juillet. — Les corps de l'archiduc et de sa femme partiront à Vienne, jeudi, à dix heures. Ils seront immédiatement transportés à la chapelle de la Hofburg, à la lueur des torches, comme on le fit pour l'impératrice Elisabeth.

Vendredi, le public sera autorisé à défiler devant les cercueils. Les obsèques auront lieu vendredi à quatre heures et les corps seront inhumés, pendant la nuit, sur Annastatten, où l'archiduc défunt possédait, on le sait, un château, flanqué de sept tours, surmonté d'une gigantesque coupole et entouré d'un immense parc.

En 1910, l'archiduc fit construire dans la chapelle un caveau de famille où déjà un de ses enfants est inhumé.

L'empereur arrivera vendredi à midi.

Il restera à Vienne pendant quelques heures seulement.

Vienne, 1er juillet. — Les archiduchesses Marie-Thérèse et Marie-Annonciade sont partis, ce matin, pour Chlumetz, pour chercher les enfants de feu l'archiduc héritier et les ramener à Vienne.

Vienne, 1er juillet. — L'empereur Guillaume et le prince Henri de Prusse arriveront à Vienne vendredi à onze heures et demie du matin; ils descendront à la Hofburg. Ils repartiront à cinq heures trente, après la bénédiction des corps.

Belgrade, 1er juillet. — Le deuil de la cour royale de Serbie, à l'occasion de la tragédie de Serajevo, durera huit jours.

Le ministre de la justice s'est rendu auprès du chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie auquel il a présenté les condoléances du gouvernement serbe.

Le roi Pierre sera représenté aux funérailles de l'archiduc-héritier François-Ferdinand et de la princesse de Hohenberg par une mission officielle dont les membres seront désignés aujourd'hui.

RECLAMATIONS AUTRICHIENNES

Vienne, 1er juillet. — D'après la « Nouvelle Presse Libre », le comte Berchtold et le ministre de la guerre, général Conrad de Krobatin, auraient décidé, dans une conférence tenue hier, d'inviter le gouvernement serbe à poursuivre son enquête en Serbie au sujet du complot ourdi contre l'archiduc et sa femme, parce que toutes les traces de la conjuration indiqueraient qu'ele avait son foyer en Serbie.

UN CONSEIL DES MINISTRES A BELGRADE

Belgrade, 1er juillet. — Aussitôt informés de l'attentat de Serajevo, MM. Pachitch, président du conseil, et Jovanovitch, ministre des travaux publics, qui se trouvaient en Nouvelle-Serbie, dans les environs de Kossovo, sont partis pour Belgrade où ils sont arrivés hier soir.

Un conseil des ministres extraordinaire a eu lieu dans la soirée.

LE MINISTRE DE RUSSIE CHEZ LE REGENT DE SERBIE

Belgrade, 1er juillet. — M. de Hartwig, ministre de Russie à Belgrade, a été reçu hier en audience par le prince héritier Alexandre, faisant fonctions de régent.

Leur entretien s'est prolongé pendant près de deux heures.

Les manifestations antiserbes

Serajevo, 1er juillet. — La journée d'hier s'est passée dans le calme. Les restaurants et les cafés ont fermé leurs portes vers huit heures le soir, tandis que la plupart des boutiques tenues par des Serbes n'ont pas été ouvertes du tout.

De très bonne heure, les rues ont été désertes, seules des patrouilles militaires circulaient par intervalle.

Agram, 1er juillet. — De nouvelles démonstrations antiserbes se sont produites; des manifestants se sont rendus devant la maison du maire et l'ont mis en demeure de renvoyer la décoration serbe qu'il a reçue récemment.

On a fait aussi des démonstrations contre le président de la Diète, M. Médakovitch, qui est Serbe.

Dix arrestations ont été opérées, mais n'ont pas été maintenues. — (Havas.)

Vienne, 1er juillet. — Les manifestations contre les Serbes se sont poursuivies tard dans la nuit. Les manifestants ont brûlé dans le voisinage de la légation de Serbie un petit drapeau serbe.

La police exerce une très étroite surveillance sur les étudiants serbes.

Dimanche matin, les étudiants serbes avaient tenu dans leur local une grande réunion à l'occasion de leur fête nationale.

Après l'attentat, la police a fermé ce local pour empêcher toute manifestation. — (Havas.)

Cabrinovitch et Prinzip dans leur prison

Vienne, 1er juillet. — On mande de Serajevo que les deux assassins sont étroitement surveillés dans leurs cellules.

Cabrinovitch se montre flegmatique et paraît plutôt satisfait. Toutefois, il déplore la mort de la duchesse. « Mais, dit-il, l'essentiel est que nous ayons obtenu ce que nous voulions. »

Quant à Prinzip il est plus abattu, et se promène de long en large dans sa cellule, la tête entourée de pansements. — (Havas.)

Serajevo, 1er juillet. — Cabrinovitch qui lança la bombe a dit à son gardien qu'il remerciait le ciel que son compagnon ait réussi. Il a ajouté qu'il regrettait la mort de la duchesse de Hohenberg, mais qu'il était ravi de la disparition de l'archiduc. « Nous avons réussi au-delà de toute espérance », a-t-il ajouté.

Enhardi par la confusion, il s'enorgueillit du moment qu'il n'avait pas besoin de pitié et qu'il s'attendait à être entouré. Par contre, Prinzip est dans un état de prostration nerveuse.

Cabrinovitch va comparaître sous l'inculpation de tentative d'assassinat seulement. On est de plus en plus persuadé que ni l'un ni l'autre ne seront condamnés à mort.

La dernière de Louis-Louis dit le Petit Comédien

CONDAMNÉ A MORT, IL TENTA D'ÉTRANGLER LE PROCUREUR QUI LUI ANNONÇAIT SA GRACE.

Paris, 1er juillet. — Le chef du parquet de Versailles, M. Perrussel, s'était rendu, hier matin, à la prison Saint-Pierre pour notifier officiellement aux deux condamnés à mort De Bruyne et Louis-Louis, dit le Petit-Comédien, la commutation de la peine prononcée contre eux.

Escorté du gardien chef, M. Guillot, du greffier de la prison et d'un gardien, le procureur de la République entra d'abord dans la cellule de De Bruyne.

Celui-ci accueillit le magistrat avec beaucoup de déférence, montra une grande joie en apprenant qu'il était gracié et promit de mener au bagne une vie exemplaire pour racheter le passé.

Tout autre fut l'accueil que Louis-Louis fit à M. Perrussel. Assis sur son escabeau, il écouta froidement le procureur, en le regardant fixement, puis, quand le magistrat eut fini de parler, il s'écria :

— Tu avais demandé ma tête aux jurés et voilà que tu viens me parler de grâce! Je ne veux pas de ça! C'est la liberté ou la guillotine qu'il me faut! Tu veux m'envoyer pourrir au bagne, je n'irai pas!

Et, disant cela, le prisonnier bondit sur le procureur, le saisit à la gorge, cherchant à l'étrangler.

Les gardiens, le greffier se précipitèrent sur Louis-Louis, qui fut maîtrisé. Il était dans un état de fureur terrible, ses cris remplissaient la prison; d'autres gardiens accoururent et lui passèrent la camisole de force.

M. Perrussel, un peu meurtri et à demi suffoqué, reçut quelques soins au greffe et regagna le Palais de Justice.

On sait que Louis-Louis, condamné à mort par contumace, avait pu se soustraire aux recherches pendant une douzaine d'années; arrêté il y a six mois, le jury de Versailles avait confirmé l'arrêt des premiers juges.

Un homme ivre mord sa femme

Paris, 1er juillet. — Un déménageur, M. Charles Vergnier, 38 ans, était mordu, voilà bientôt deux mois, par le chien de sa patronne. Mme Baudet. Celle-ci ayant déclaré que l'animal était sain, M. Vergnier négligea de se faire soigner. Et de fait il n'avait éprouvé jusqu'à présent aucun symptôme alarmant, lorsque, hier matin, il se sentit souffrant. Et subitement, pris d'une crise de rage, il se jeta sur sa femme, la mordit cruellement à la joue, puis, écume aux lèvres, tomba en syncope. Des agents prévenus firent transporter le malheureux au commissariat des Epinettes. Là il fut pris d'une nouvelle crise et voulut mordre l'inspecteur Camus. Il fallut le ligoter et le maintenir entre deux matelas.

M. Vergnier fut conduit à l'institut Pasteur ainsi que sa femme et deux autres déménageurs de l'entreprise Baudet qui avaient été également mordus par le chien de la maison. Cet animal va être soumis à l'examen d'un vétérinaire.

Dans la Région

Un quartier de Lille a failli flamber

Un formidable incendie, qui a menacé un instant tout un quartier de Lille, a détruit hier après midi les magasins de déchets de coton de M. Staub, négociant, rue du Bombardement, 1, et endommagé divers immeubles de la rue de Tournai.

Le sinistre, qui a pris naissance dans un bâtiment isolé, a anéanti en peu de temps tout l'établissement Staub, dont il ne reste maintenant que les murs lézardés et branlants.

Le montant total des dégâts s'élève à un demi-million environ.

Déjeûner préfectoral

Hier mercredi, M. Félix Trépont, préfet du Nord, a retenu à déjeuner dans les salons de la préfecture, les membres de la commission départementale, le secrétaire-général, les conseillers de préfecture et les chefs des services départementaux.

Assistaient à ce déjeuner officiel, outre les fonctionnaires indiqués plus haut : MM. Clayes, vice-président de la commission départementale ; Wilmot, Narcisse Petyt, Le Glay, Alphonse Sirot, Piet et Saint-Venant, conseillers généraux.

A Wambrechies

ON A REPÊCHÉ UN NOYÉ

ON N'A PU ETABLIR SON IDENTITE

Le sous-brigadier Allostery, passant hier vers dix heures du matin, sur le chemin de halage, au lieu dit « le Petit Paradis », aperçut le corps d'un homme flottant sur l'eau.

A l'aide d'une gaffe, il amena à lui le cadavre et le déposa sur la berge.

Le noyé, qui est de forte taille, paraît âgé d'une quarantaine d'années. Il est vêtu d'un pantalon de velours noir à côtes, d'un caleçon blanc, d'un maillot blanc et d'une chemise à raies bleues et blanches. Il n'avait ni veston, ni gilet et était chaussé de bottines à boutons.

Dans les poches de ses vêtements on découvrit un porte-monnaie contenant une menue somme d'argent, un mètre pliant en cuivre, un brique et un couteau de poche.

On ne trouva sur lui aucun papier permettant d'établir son identité.

Un docteur fit les constatations d'usage et déclara que le noyé qui paraissait avoir séjourné dans l'eau un mois environ, ne portait aucune trace de violence et qu'il se trouvait dans un état de putréfaction très avancée.

La gendarmerie de La Madeleine a ouvert une enquête pour rechercher l'identité de cet individu qu'on croit être un terrassier.

Le cadavre a été transporté à la morgue du cimetière.

A BAILLEUL

LA GRÈVE DU TEXTILE

LA MENTALITE D'UN BOURGEOIS REACTIONNAIRE. — UN INNOCENT FAUTEUR DE GREVE. — DISTRIBUTION DE PAIN AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Les grévistes commencent depuis plusieurs jours, le placement méthodique de leurs billets de grève. Ils ont bon espoir et comptent que les collectes à Bailleul seront fructueuses.

Pendant que se préparaient les fêtes de gymnastique pendant que chacun s'affolait dans les rues de la ville à placer des guirlandes à accrocher des drapeaux, à clouer des écussons à garnir des mâts, un paisible gréviste cheminait lentement, musant avec les travailleurs attelés à ces faciles besognes, et plaçant ses tickets. Tout à coup, il voit marcher vers lui un adjoint, M. Félix Decoussemacker, universellement réputé pour ses largesses et très connu du reste sous le nom de « Félix le généreux ». Quelle aubaine, se dit le gréviste : voici que je vais placer certainement un carnet tout entier ; et il sourit pour se donner un air bien avenant. Cette fois, la caisse de résistance de la grève allait recueillir autre chose que le double centime neuf de M. Plichon !

Va-t'en voir s'ils viennent, Jean ! L'homme l'aborde en roulant des yeux torves :

« — Que faites-vous là ?

» — Je place des tickets de grève, Monsieur, et j'ose espérer que...

» — Vous n'en avez pas le droit, c'est de la mendicité, je vais vous faire l'... en prison ».

Révolté mais craintif, le gréviste s'en alla conter au Syndicat sa mésaventure. Une lettre fut aussitôt envoyée à M. le Maire pour lui rendre compte de cette inqualifiable attitude et le prier de vouloir bien faire à son adjoint les *observations nécessaires*.

Le soin d'inviter M. Decoussemaeker à se calmer, incombe à M. le Commissaire de police.

***

Un réactionnaire notoire, sinon notable, dont on ne saurait dire que la musique adoucit les mœurs, colportait le bruit étrange, que son président d'une société de « vingt », avait poussé à la grève politique du textile, avait aidé à la déclencher et porterait ainsi une part de la responsabilité si la fête cycliste était interdite. Vivement pris à partie par l'intéressé, il déclara qu'il tenait ses renseignements d'un apothicaire, dont les nuits étaient troublées par le cauchemar de la grève « politique ». Bien que de nationalité française récente, l'inculpé ne pouvait tolérer qu'on l'accusât d'être un mauvais citoyen, confondu avec les révolutionnaires du « Siècle », fauteurs de grèves.

Il convint donc s'expliquer et l'explication, si nous en pouvons croire les on-dit, fut vive et dénuée de courtoisie.

***

Hier matin, a eu lieu, au Bureau de Bienfaisance, la première distribution de pain aux grévistes : un pain par gréviste, un pain par femme de gréviste, un pain par enfant, au-dessous de 14 ans.

MM. Paul Pirtier, Oscar Dewinter et Jules Vanuxem, membres de la commission, assistés par M. Wallaert, le nouveau secrétaire et employé à la Mairie, assistaient aux opérations.

***

Samedi prochain, les vendeurs de tickets de grève seront mobilisés en ville, à Estaires, au Bac-Saint-Maur et à Erquinghem.

Les grévistes sont toujours plein d'entrain et aucune défection ne s'est produite.

Les feux ont été allumés hier matin chez M. Grimber, mais il a dû se contenter de faire marcher ses pompes.

***

Les grévistes ont fait appel au concours de M. Vandeputte, secrétaire de la Fédération Textile du Nord. Il est attendu incessamment.

A Bouchain

Un ouvrier coupé en deux

Au cours d'une manœuvre de wagons chargés de cailloux concassés, aux Balastières Aliscot, un ouvrier, Jules Messiaen, a été tamponné et écrasé par une locomotive.

Ses camarades Martinache et Cachera ont trouvé sur la voie son cadavre, qui était sectionné à hauteur du bassin.

La victime, [illegible] a été transporté à sa demeure, rue des Originaux, à Courtenay, où il laisse trois enfants.

A Herbignies-Villereau

INCENDIE D'UNE FERME

PLUS DE 120.000 FRANCS DE DEGATS

Mardi 30 juin, à 11 h. 20 du soir, le tocsin éveillait les habitants de Le Quesnoy, annonçant qu'un incendie venait d'éclater.

Sur la route départementale de Cambrai à Maiplaquet, au lieu dit « le Ramponneau », hameau d'Herbignies, et à environ 2 kilomètres du Quesnoy, s'élèvent, au milieu d'un frais paysage de verdure les bâtiments de la ferme de M. Lacour-Laude, cultivateur et marchand de chevaux. Ces bâtiments, composés de la maison d'habitation, couverte en ardoises et de granges, écuries et remises couvertes de chaume, couvrent un espace d'environ 15 à 18 ares. En face de la ferme se trouvent d'autres habitations, dont l'une, couverte en chaume, appartient également à M. Lacour.

L'INCENDIE

A 11 h. 45 du soir, les employés de service à la gare du Quesnoy, distante d'un kilomètre, virent tout à coup une gerbe de flammes s'élever du toit de la grange et gagner en quelques minutes toutes les dépendances. Tandis que M. Delhaye, employé, venait jeter l'alarme en ville, MM. Beauvois, chef de gare, Ducarne, Pluck et Ranson, employés, amenaient la pompe de la gare sur les lieux du sinistre et la mettaient en batterie, mais ils devaient se contenter de protéger la maison que les flammes commençaient à attaquer. En même temps, des étincelles jaillissaient sur les toits des maisons voisines, et un nouvel incendie se déclarait en face de la ferme. Des douaniers de service, MM. Jouveniaux, Bertaut, Denoyelle, organisaient les premiers secours, aidés par M. Beauvois du Jolimetz.

A minuit, les pompiers du Quesnoy, dirigés par les lieutenants Farbu et Lesaint, et le piquet du 84e, dirigé par le lieutenant Pochon, bientôt suivis de tout le bataillon, sous ils ordres du commandant Brizec, arrivaient et combattaient énergiquement l'incendie, qui avait pris de formidables proportions. Il fallut aller chercher l'eau à 300 mètres de là, et le manque d'eau obligea les sauveteurs à ne protéger que les maisons voisines menacées. Des chevaux étaient enfermés dans les écuries, et on les croyait brûlés, quand le sergent Lemoine, les caporaux Berniel, Hurseau, Leroy Robert et les soldats Guévart et Hubert, de la 4e compagnie, se risquèrent au milieu des flammes et réussirent à les sauver.

A quatre heures du matin, tout danger était écarté, mais les pompiers restent sur les lieux et continuent à noger les débris où l'incendie continue son œuvre.

LES DEGATS

Toutes les dépendances de la ferme, la grange contenant de grandes quantités de paille, de foin et de grain, les écuries, les remises, six voitures, un break, plusieurs chariots, toutes les machines agricoles, ainsi que la maison de M. Lambour, ont été la proie des flammes.

Les premières évaluations permettent de croire que les dégâts seront supérieurs à 120.000 francs, couvert par une assurance. Ils ne pourront l'être exactement qu'au retour de M. Lacour, en voyage pour son commerce.

Les causes du sinistre sont encore inconnues.

Verrons-nous une nouvelle grève des Mineurs du Nord ?

Les hercheurs de la fosse Gayant des mines d'Aniche cessent le travail.

Les consignes élaborées et approuvées relativement à la nouvelle loi de huit heures, ont provoqué un très vif mécontentement chez les mineurs. On sait qu'au dernier congrès des délégués mineurs qui eut lieu à Douai une protestation unanime fut formulée contre les dites consignes, et des modifications demandées. Ce sont surtout les heures de descente et de remonte qui provoquent le mécontentement des ouvriers.

Ceux-ci trouvent en effet que les délais prévus pour la descente et la remonte sont beaucoup trop longs et que les compagnies usent de cela pour faire descendre trop tôt leurs ouvriers et les faire remonter trop tard.

Le mécontentement des ouvriers s'est manifesté par un mouvement de grève qui s'est déclaré mercredi matin à la fosse Gayant des mines d'Aniche.

114 hercheurs ont refusé de descendre. Ils demandent entr'autres choses à n'avoir désormais qu'une demi-heure de repos au fond, au lieu d'une heure et de remonter de cette façon en même temps que les ouvriers.

Une délégation conduite par le citoyen Larue, délégué mineur, a exposé à la Direction des mines d'Aniche les desiderata des hercheurs. Il lui a été répondu que la Cie prétendait s'en tenir strictement aux consignes.

Une réunion a eu lieu à Waziers dans la soirée salle Deverchy. Après que le citoyen Larue eut rendu compte de la démarche de la délégation le citoyen Quintin prit la parole : « Ce que vous demandez est juste, dit-il, mais pourtant ceci est prématuré. Il faut attendre les décisions du Congrès qui se tiendra dimanche à Douai.

En tout cas vous êtes libres de vos décisions. Je ne veux peser ni dans un sens, ni dans l'autre. Moi, j'aurais préféré vous voir revenir tous à l'accrochage pour remonter à la suite des ouvriers. L'effet produit aurait été plus grand.

Mais enfin votre mouvement est déclanché. Voyez si vous êtes d'avis de le continuer. »

Une formidable clameur lui répond : Oui, oui, crient les hercheurs, nous voulons la grève ! »

On vote. A l'unanimité la continuation de la grève est décidée.

UN TELEGRAMME DE PROTESTATION AU MINISTRE DU TRAVAIL

Le Syndicat des Mineurs du Nord a adressé au Ministre du Travail le télégramme suivant :

« Ministre Travail, Paris,

» Syndicat Mineurs du Nord proteste énergiquement contre consignes établies par compagnies et acceptées par administration des mines. Durée, descente et remonté trop longue.

Mécontentement général justifié chez les ouvriers. Syndicat dégage sa responsabilité des faits qui pourront surgir.

» Le secrétaire : Ch. QUINTIN. »

A PROPOS DES CONSIGNES

L'ADMINISTRATION DES MINES AU SERVICE DE LA COMPAGNIE. — IL NE FAUT PAS QU'ON TOURNE LA LOI DE HUIT HEURES

Il y a quelques semaines, les délégués mineurs recevaient du Service des Mines communication des consignes établies par les Compagnies minières fixant l'heure du commencement et de la fin de la descente, et du commencement et de la fin de la remonte.

A ces projets de consignes était jointe une lettre invitant les délégués mineurs en vertu de la loi à formuler leurs observations. Ce qu'ils firent à l'unanimité, sauf quelques rares délégués, à la solde des Compagnies.

Ce fut, on peut le dire, une énergique protestation qui s'éleva d'un bout à l'autre du Nord et du Pas-de-Calais d'abord contre la durée trop longue de la descente et de la remonte, durée qui rétablit les longues coupes sous une autre forme, et permettant à l'exploitant de récupérer, tout calcul fait, trois quarts d'heure par jour au moins : ce qui fera en se basant sur trois cents jours de travail 225 heures, et en en ajoutant les soixante heures prévues par la loi exactement 285 heures de dérogations par an.

Doit-on être surpris des protestations élevées par les ouvriers ? Non, mille fois non ! car on ne saurait admettre qu'une loi nouvelle, votée et promulguée pour améliorer la situation d'une corporation qui a fait preuve d'une sagesse exemplaire en faisant trop longtemps confiance aux pouvoirs publics, soit ainsi tournée.

Il n'y eut pas d'ailleurs que les délégués mineurs qui protestèrent.

Les organisations régionales manifestèrent elles aussi.

La Fédération des Mineurs de houille délègue à Paris six de se smembres pour entretenir le Ministre du Travail des desiderata des travailleurs de la mine. Des belles promesses furent faites, mais combien de fois déjà n'en a-t-on pas fait aux ouvriers. Le prolétariat minier, trop souvent berné, n'a plus dans les promesses qu'une confiance relative.

Aucune satisfaction n'a été donnée aux délégués mineurs, on n'a pas voulu tenir compte de leurs observations. L'ingénieur des Mines a agi seul, se contentant de déléguer les contrôleurs pour constater aux abords des puits le temps de descente pour une cage et le temps de la remonte.

Aucun des usages locaux en pratique depuies longtemps n'a été retenu. Cela démontre la connivence de la toute puissante administration des ellènes avec les Compagnies.

Il résulte donc d'une telle situation que le mécontentement est général chez les ouvriers, et qu'un conflit est à redouter. Comment pourrait-il en être autrement ?

Les Compagnies ont établi leurs consignes, l'Ingénieur des Mines les a approuvées. Il ne reste plus qu'une chose à faire aux ouvriers, puisque l'on n'a tenu aucun compte des promesses qui leur furent faites et des observations formulées par leurs mandataires.

nouvelles consignes qui prescrivent de se rendre à la mine à partir de quatre heures, il faut que pas un ouvrier ne se présente avant *quatre heures et demie ou cinq heures moins le quart, suivant les usages.*

Et comme il est prouvé que partout il ne faut même pas une demi-heure pour descendre tout le personnel, les ouvriers seront donc descendus dans le délai normal.

C'est la seule ressource qui reste aux mineurs, et nous les convions à la mettre en pratique. En agissant ainsi, ils établiront eux-mêmes leurs consignes selon leurs vues et leurs désiderata.

Aux travailleurs qui liront ces lignes de s'en inspirer ; ils démontreront ainsi aux exploiteurs qu'il est parfois dangereux de traiter en quantité négligeable une corporation qui a fait ses preuves et qui est prête à les faire encore.

Travailleurs de tous postes et de toutes catégories, les nouvelles consignes sont un déni de justice. Vous avez la possibilité d'y remédier. Encore une fois, tous à la même heure pnur la descente, et partant du même principe pour la remonte.

Il n'est pas [illegible] de protester ce que l'on refuse de donner.

Ch. QUINTIN,
Secrétaire du Syndicat des Mineurs du Nord.

P. S. — Un conseil d'ingénieurs a été tenu au cours duquel il a été décidé que l'on préviendrait les ouvriers qu'à partir du lundi prochain on ferait remonter tous ceux qui ne seraient pas descendus pour cinq heures.

Encore une fois, que les ouvriers se tiennent la main, et il sera impossible au patronat de mettre cette menace à exécution. Il y va de l'intérêt de tous. Ch. Q.

Une réponse du Ministre du Travail

En réponse à la dépêche de protestation qui lui a été adressée au nom du Syndicat des Mineurs du Nord, par le citoyen Quintin, le ministre du Travail a adressé au secrétaire du Syndicat le télégramme suivant :

« Ministre du Travail à M. Ch. Quintin, secrétaire du Syndicat des Mineurs du Nord. En réponse télégramme d'aujourd'hui vous rappelle qu'aux termes de la loi, les intéressés peuvent former réclamation contre consignes acceptées par Ingénieur en chef. Le ministre du Travail statue sur ces réclamations après enquête et sur avis du Conseil général des Mines.

Les réclamations spécifieront quelles sont les consignes contestées et pour chacune d'elles, les motifs de la contestation.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Au n° 4 d'Ostricourt

Les ouvriers du numéro 4 d'Ostricourt se sont réunis le 31 juin, salle Lepezt aussitôt la remonte, au nombre de 450 environ, au sujet de la loi de huit heures entrant en application le 1er juillet.

Après avoir entendu les explications du citoyen Mercier sur le texte de la loi et avoir pris connaissance des consignes établies par la Compagnie :

1. Protestent énergiquement contre les moyens employés par cette dernière pour détourner la loi ;

2. Contre l'exagération apportée par celle-ci pour la descente et la remonte et l'omission volontaire de désignation de catégorie d'ouvriers ;

Considérant qu'aucun repos collectif n'existe entre la descente et la remonte et que légalement la journée actuelle doit être diminuée dès le 1er juillet d'une demi-heure, les ouvriers se déclarent prêts à faire appliquer la loi de huit heures par tous les moyens ;

Décident d'attendre les décisions du Congrès de Denain sous réserve que si un mouvement éclatait dans la région, ils seraient immédiatement solidaires.

A Carvin

Une réunion des ouvriers syndiqués de Carvin eut lieu le même jour, salle de la Maison du Peuple Grand' Place. Il fut répondu affirmativement au questionnaire de l'ordre du jour du Congrès de Denain.

Pour la loi de huit heures les ouvriers prirent les mêmes décisions qu'au numéro 4 d'Ostricourt en ajoutant que des décisions devront être prises le plus tôt possible par le Comité central régional.

A Conteville

L'assassinat du vieux contrebandier

Nous avons relaté la remaine dernière comment on avait retrouvé sur la voie du chemin de fer le cadavre d'un septuagénaire, le nommé Barthelemy Douillet, cultivateur et contrebandier à Agenville.

L'enquête ouverte par le Parquet d'Abbeville sur cet assassinat mystérieux se poursuit activement.

Cependant, jusqu'ici aucune arrestation n'a été opérée, mais comme on a la quasi-certitude que M. Douillet a été victime d'un guet-apens longuement préparé, les recherches ne sont pas abandonnées et on essaie de découvrir celui ou ceux qui pouvaient être au courant de ce qu'il avait d'argent en poche et ont pu être tentés par cette somme pourtant modeste.

Le bâton que portait le vieillard et que l'on a retrouvé sur les lieux du crime, a été remis au Parquet comme pièce à conviction.

A Bruay-Thiers

Un cultivateur tombe d'un chariot et se tue

Un cultivateur, M. Léon Gelez, 72 ans, se trouvait sur un chariot chargé de foin.

Par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba sur le sol.

Dans sa chute, le vieillard eut la colonne vertébrale brisée.

La mort fut instantanée.

Dans l'Armée

Paris, 1er juillet. — 1er Corps. — Officiers de réserve autorisés à accomplir un stage d'un an renouvelable :

M. Fargenel, lieutenant au 95me d'infanterie, affecté au 1er.

M. Lenoble, sous-lieutenant au 8me d'infanterie, affecté au 45me.

M. Ragon, sous-lieutenant au 145me, affecté au 145me.

Le sous-lieutenant de réserve Théry, actuellement en stage au 145me, y est maintenu jusqu'au 1er novembre 1914, date à laquelle il commencera un stage d'un an renouvelable.

---

leur influence, la syncope cessa presque aussitôt, la gouvernante rouvrit les yeux, et, apercevant les visages bienveillants penchés sur elle, parut confuse.

— Allons ! fit Jean souriant cela ne sera rien.

Bien que les mots échappés à la gouvernante eussent excité au plus haut point sa curiosité, il n'osait, par discrétion, hasarder une allusion à l'incident.

Mais elle vint d'elle-même au devant de son désir.

— Monsieur, déclara-t-elle avec résolution, je vous dois une explication pour ce qui s'est passé... a confiance que vous m'avez témoignée en m'initiant, moi, une étrangère, à de graves secrets de famille, m'impose envers vous une égale sincérité.

« Vous êtes en droit de vous étonner d'un aveu dont la moindre conséquence, en laissant peser sur moi un soupçon de duplicité, serait de m'enlever votre estime. J'espère que vous me la conserverez, lorsque vous aurez reçu ma confession. Et, d'abord, mon vrai nom est Mme Le Floch.

« Une cruelle nécessité m'a contrainte à dissimuler à tous ma personnalité. Le baron du Maine n'aurait point remis le soin d'élever sa fille à la femme d'un forçat, fût-il mort et fût-il innocent comme mon pauvre Corentin.

— Que dites-vous là, madame ?

— La vérité : mon mari, condamné aux travaux forcés pour un crime qu'il n'avait pas commis, je le jure sur la tête de mon enfant, a succombé à la Guyane, où on l'avait déporté...

— Oh ! que je vous plains, madame, et comment avez-vous appris la mort de votre mari ?

— Son arrestation avait altéré ma raison. Dès que je sortis, guérie de l'asile où j'avais été enfermée, ma première pensée, comme vous pouvez l'imaginer, fut pour lui. Je lui écrivis. Hélas ! ma lettre me revint du pénitencier avec la mention : *décédé*...

Jean considéra avec une pitié profonde l'infortunée créature qui, maintenant, pleurait au souvenir ravivé de ses cruelles épreuves.

— *Décédé!*... mon pauvre Corentin!... J'étais veuve, et ma chère petite Geneviève avait disparu! Sa bonne marraine, celle qu'elle appelait «Maman Vée», Mme Hervé, la maîtresse du chien Tonton, une charitable voisine qui l'avait recueillie, était morte, la léguant avec une petite rente à des parents éloignés, les Réchin...

— Les Réchin! s'écria Jean; c'est cela même, plus de doute, madame, Geneviève est bien votre fille!...

— Lorsque je me présentai chez ces gens ils avaient changé de logement sans laisser d'adresse, et l'enquête à laquelle je me livrai dans le quartier m'enleva la dernière illusion que j'avais pu encore conserver au sujet de ma Geneviève. Elle était partie, une nuit d'hiver, à travers la neige, et personne n'avait plus jamais entendu parler d'elle.

«Seule au monde, sans ressources, sans un ami, que faire? que devenir?... Je possédais mes brevets d'institutrice, mais, dans toutes les maisons où je me présentai, on repoussa impitoyablement la veuve du forçat. C'est alors que j'eus recours à l'innocent stratagème grâce auquel il me fut permis de gagner mon pain. Je repris mon nom de fille. Je redevins Mlle Germaine Desclats, et je pus trouver une place de gouvernante auprès de la charmante enfant que vous connaissez.

— Le baron ignore votre identité?

— Je suis convaincue qu'il ne me garderait pas vingt-quatre heures si elle lui était révélée. C'est un homme d'une correction parfaite, mais qui ne badine pas sur la respectabilité des gens qu'il attache à son service, et au service de sa fille à plus forte raison.

«Voilà bien simplement, mon histoire; elle peut se résumer en deux mots : veuve obligée de renier la mémoire de son mari, mère sans enfant...

— Non point!... interrompit Jean avec autorité, pourquoi désespérer du retour de votre enfant; est-ce que je désespère, moi, de reconquérir ma fiancée ? Du courage, madame Le Floch, envisagez l'avenir avec confiance : il nous doit des compensations ; ces compensations, est-il besoin de vous montrer où elles vous attendent ? Ici même, au milieu de nous, votre vraie famille, dans cette maison où vous occuperez la place qui vous revient de droit, entre votre fille et celui qui ambitionne de devenir votre fils, qui, de à présent, vous demande la permission de vous appeler sa mère.

Envahie par une émotion indicible, les yeux remplis de douces larmes, la pauvre femme attira Jean sur son sein.

— O mon enfant, mon cher enfant, j'oublie en ce moment toutes les épreuves que m'a infligées la destinée, pour la bénir de m'avoir donné un fils tel que vous ! Oh ! puisse-t-elle vous rendre bien vite notre Geneviève et vous récompenser en bonheur de la joie dont vous me comblez !...

« Hélas ! ajouta-t-elle, s'arrachant à regret à cette douce étreinte, il faut que je vous quitte. L'heure s'avance, mon absence pourrait être remarquée... Adieu, mon enfant, ou plutôt à revoir, car, dès que je pourrai encore m'échapper, je reviendrai.

Elle serra la main à Jean et se sauva.

Son élève l'attendait avec impatience; elle dut se composer un visage pour ne pas trahir son secret.

Lorsqu'elle lui eut raconté les faits en les arrangeant un peu :

— Et M. Jean ? interrogea ardemment Gabrielle, a-t-il beaucoup de chagrin ?

— Beaucoup, ma chérie.

— Alors, il craint que sa fiancée n'ait été victime d'un accident ?

— Oui.

— Quel accident ?

— Il en est réduit aux pires suppositions.

— On n'a pu lui donner d'elle aucune nouvelle ?

— Aucune depuis hier, il fait pitié.

— Je conçois ses angoisses, pauvre garçon, mais est-ce que quelqu'un ne saurait s'intéresser à sa situation ?

— Qui voulez-vous ? fit la gouvernante avec amertume, sur quels concours est-il permis de compter à un modeste travailleur comme lui ?

La jeune fille réfléchit un instant.

Il était évident que sa générosité naturelle luttait en elle contre une arrière-pensée égoïste.

Enfin, elle releva son fin visage d'où s'était effacée toute trace d'hésitation.

— Qui demandez-vous, bonne amie ? mais quand ce ne serait que mon père ? A ma prière, il accepterait, j'en ai la certitude, de mettre ses relations au service de ces braves gens.

Se rappelant la répugnance de Jean à laisser intervenir des étrangers dans la conduite de cette affaire confiée par lui au docteur Rousset, et tout en admirant le noble désintéressement qui inspirait à son élève cette démarche en faveur d'une rivalité, la gouvernante essaya de l'en dissuader.

Ce fut en vain. Ses objections ne détournèrent point la jeune fille de sa résolution.

Et le soir même, après le dîner, Gabrielle sollicita de son père un moment d'entretien.

— Tu as une requête à me présenter ? demanda le baron, dès que Germaine, à qui nous restituerons son nom désormais, son vrai nom, se fût retirée par discrétion.

— Oui, dit-elle, l'embrassant câlinement.

— Parle.

— Vous avez lu les journaux de ce matin ?

Surpris, mais sans prévoir encore au juste où sa fille voulait en venir, d'instinct, il se mit sur la défensive.

— Ah ! ça, vous lisez donc les journaux, maintenant, mademoiselle ?

— Vous ne répondez pas à ma question... avez-vous lu les journaux ?

— Oui, après !

— Alors, vous avez pu voir, dans les faits divers...

— Oh ! les faits divers ne sont pas de mon ressort.

— C'est fâcheux, ils vous auraient appris une nouvelle qui, j'en suis sûre, vous eût intéressé.

— Quelle nouvelle ?

— La disparition inexplicable de Geneviève.

Il leva les yeux au plafond.

— Geneviève ? Quelle Geneviève ?

— Vous savez bien, Geneviève Saunier, mon ouvrière ?

— Ah ! j'y suis, la fiancée de ton protégé, dont, ma foi, j'ai oublié le nom.

— M. Jean Robert.

Ce nom, Gabrielle rougit en le prononçant.

— Eh bien ! il doit être très ennuyé, ce M. Jean que sa mariée s'envole avant la noce.

— Père, vous avez tort de plaisanter, moi je trouve cette histoire infiniment triste, je vous assure, et si vous aviez vu le chagrin de Jean...

Le baron fronça le sourcil.

— Tu l'as donc vu, toi !... malgré ma défense ?

Gabrielle comprit son imprudence et baissa la tête, confuse.

— Non, père, vous savez bien que je suis incapable de vous désobéir. Mais étant donné le cas vraiment exceptionnel, j'ai pris sur moi d'envoyer bonne amie aux nouvelles et c'est d'elle que je tiens les détails que je vous rapporte.

L'explication parut calmer le baron.

— J'admets l'excuse. Donc, Mlle Desclats est allée rue des Martyrs. Que suppose M. Jean ?

— Il croit à un accident.

— Ah !

Le baron eut de la peine à masquer son contentement sous une intonation indifférente. Il ajouta avec une imperceptible anxiété :

— Ce garçon a dû se remuer, j'imagine ?

— Il a fait, naturellement, sa déclaration au commissariat de son quartier.

— Quels ont été les résultats ?

— La police n'a pu lui fournir aucun renseignement : blessée, on eût porté la victime dans un hôpital ; tuée, à la Morgue, où rien n'a été signalé dans les rapports de la nuit.

— Cela me semble étrange.

— N'est-ce pas ?

Et là se sont bornées ses démarches ?

— A qui voulez-vous que s'adresse un homme de sa condition ? Même, tenez, père chéri, et c'est en quoi consiste justement ma requête, vous êtes riches, vous, vous êtes puissant ; j'ai pensé que, prenant en pitié le sort de ces pauvres gens, dignes à tous égards de votre protection, vous n'hésiteriez pas à leur prêter l'appui de